

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

OBJET :

CM2022_068
Modification du tableau
des effectifs au
1^{er} août 2022

**NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote**

28

**DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations**

8 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le premier juillet deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur HERNANDEZ représenté par Madame RATISKOL
Monsieur NEVEU représenté par Monsieur JOLY

ABSENTE EXCUSEE NON REPRESENTEE :

Madame NICOLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOUT 2022

En vue de répondre aux demandes d'inscription en classe de violon,

En vue de renforcer le service bureau technique et notamment la mission urbanisme,

Afin de permettre les avancements de grade et la promotion interne au titre de l'année 2022,

Monsieur DAUDENS, Adjoint, propose de modifier le tableau des emplois comme suit :

Modification	Date	Emploi (peut être modifié en fonction des besoins du service)	Temps de travail	Grade(s)
Création	01/08/2022	Professeur de violon	1/20 ^e ou 1.75/35e	Assistant d'enseignement artistique
Création	01/08/2022	Chargé d'urbanisme	TC	Rédacteur
Création	01/08/2022	Policier Municipal	TC	Brigadier-chef principal
Création	01/08/2022	Agent polyvalent de restauration collective	TC	Adjoint technique principal 2 ^e classe
Création	01/08/2022	Agent polyvalent de restauration collective	TC	Adjoint technique principal 1 ^e classe
Création	01/08/2022	Agent polyvalent du COTE	TC	Adjoint technique principal 1 ^e classe
Création	01/08/2022	Agent polyvalent du COTE	TC	Adjoint technique principal 1 ^e classe
Création	01/08/2022	Agent polyvalent du COTE	TC	Adjoint technique principal 1 ^e classe
Création	01/08/2022	Chef de cuisine	TC	Agent de maîtrise
Création	01/08/2022	Responsable espaces verts	TC	Agent de maîtrise
Création	01/08/2022	Responsable manifestations / écluses	TC	Agent de maîtrise

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ENTERINER les propositions ci-dessus et de modifier, en conséquence, le tableau des emplois,
- DE DIRE que les crédits sont ouverts au chapitre 012 du budget primitif.

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 7 juillet 2022

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20220707-CM2022_068-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le 18/07/2022 - Publié le 18/07/2022